

27 septembre 2022

Davies couronné Cabinet canadien de l'année en fiscalité aux *ITR Americas Tax Awards*

La publication *International Tax Review* (ITR) a remis à Davies le titre de « Cabinet canadien de l'année en fiscalité » à la remise des prix *ITR Americas Tax Awards*, édition 2022, en reconnaissance du travail que nous avons effectué dans le cadre de plusieurs opérations sans précédent au cours de la dernière année.

Notre rôle de conseiller juridique canadien de Kansas City Southern dans le cadre de sa fusion de 31 milliards de dollars américains avec Chemin de fer Canadien Pacifique a également été souligné par la remise du prix « Opération marquante de l'année ».

Certains des dossiers récents d'envergure sur lesquels nous avons travaillé en fiscalité sont indiqués ci-dessous :

- conseiller juridique de Mines Agnico Eagle Limitée relativement à sa fusion entre égaux avec Kirkland Lake Gold Ltd. en vue de créer le principal producteur d'or de grande qualité sur le marché d'une valeur de 30 milliards de dollars américains;
- conseiller juridique du FPI Cominar dans le cadre de la vente de celui-ci à Iris Acquisition II LP, pour la somme de 5,7 milliards de dollars canadiens, soit l'une des plus importantes et complexes opérations de fusion et d'acquisition jamais réalisées dans le secteur immobilier au Canada;
- conseiller juridique des fiduciaires de la succession de Barry et Honey Sherman dans le cadre d'un appel devant la Cour suprême du Canada dont la décision a fait jurisprudence et qui portait sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique, en particulier en matière d'information et de déclarations fiscales;
- conseiller juridique d'Amdocs Canadian Managed Services Inc. relativement à des questions de taxes de vente.

Tenue chaque année depuis 2005, la remise des prix *ITR Americas Tax Awards* met en lumière les accomplissements et les réalisations remarquables des professionnels en fiscalité internationale à l'échelle des Amériques au cours de la période de douze mois précédente.